Donation pour fonder une école gratuite et charitable pour l'éducation des jeunes filles.

Numéro d'inventaire : 1979.09131
Type de document : imprimé divers
Période de création : 4e quart 18e siècle
Date de création : 1776
Description : 1 feuille imprimée complétée à la main. Papier collant.
Mesures : hauteur : 198 mm ; largeur : 156 mm
Mots-clés : Coût de l'enseignement : reçus, quittances, bourses, etc.
Filière : École primaire élémentaire
Niveau : Élémentaire
Nom de la commune : Hénouville
Nom du département : Seine-Maritime
Autres descriptions : Langue : Français
Nombre de pages : 1
Lieux : Seine-Maritime, Hénouville

Monsieur Rehomme

25 fev. 1776

MEſſieurs les Propriétaires & Tréſoriers de cette paroiſſe de ſaint Michel d'Hénouville, ſont avertis qu'une perſonne reſpectable & de piété, eſt dans le deſſein de fonder dans cette paroiſſe, pour le plus grand avantage des paroiſſiens & pour la gloire de Dieu, une Ecole gratuite & charitable pour l'inſtruction & l'éducation des jeunes Filles, & d'aſſurer le ſort de la Sœur qui tiendra les petites Ecoles, & qui ſera choiſie dans un des inſtituts pour ce deſtinés.

Que pour parvenir à un but ſi deſirable, il eſt néceſſaire d'indiquer & de fournir un emplacement ſuffiſant pour y bâtir la maiſon de la Sœur & l'Ecole pour les enfans.

Qu'examen fait, il ſe trouve que l'on pourroit prendre au bout du Vicariat un emplacement de cinquante pieds de longueur ſur quarante de largeur, y compris l'emplacement du Four du Prébytere que le ſieur Curé conſent abandonner & faire reconſtruire ledit Four à ſes frais dans une autre place de la maſure du prébytére.

Que la fondatrice, outre la penſion de la Sœur qu'elle fondera, veut bien ſe charger de faire conſtruire à ſes dépens la maiſon & l'école, ainſi que les murs qui doivent être conſtruits pour ſéparation du terrain accordé, qu'elle veut bien même faire un fond annuel, dont le produit ſera deſtiné à l'entretien de la maiſon de la Sœur, de l'Ecole & des murs; enſorte que pour le préſent & l'avenir, il n'en coûtera rien à la Communauté ni à la Fabrique.

Pourquoi Meſſieurs les Propriétaires & Tréſoriers ſont avertis de ſe trouver en l'aſſemblée qui ſe tiendra pour cet effet, à l'iſſue des Vêpres de cette paroiſſe, à trois heures & demie après midi, le dimanche 25 Février de la préſente année 1776.

La fondatrice demande qu'on lui accorde la vue ci-dessus de la place quelle occupe dans l'église

Doullolin curé d'Hénouville